

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

AUDITS DANS LES FIRMES DE GÉNIE-CONSEIL : L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC SIGNE UNE ENTENTE AVEC LE BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC

Québec, 18 octobre 2013—L'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) est fier d'annoncer la signature d'une entente de collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) pour l'élaboration d'un cahier des charges privé touchant notamment à l'éthique, à la pratique professionnelle, à l'octroi et à la gestion des contrats, ainsi qu'au développement des affaires. Ce cahier des charges privé servira de base aux audits qui seront faits par l'Ordre des ingénieurs du Québec auprès des firmes de génie-conseil qui accepteront de participer au programme. Celles qui rencontreront les critères établis dans le cahier des charges privé recevront une certification de l'Ordre.

« Le Bureau de normalisation du Québec est fier de contribuer au développement de ce premier cahier des charges qui servira de référence pour toutes les firmes de génie-conseil du Québec », a indiqué Jean Rousseau, ing., directeur du BNQ.

« Afin que la crise de confiance actuelle ne se reproduise plus, l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est engagé à développer de nouvelles mesures pour accroître la protection du public, dont l'encadrement des entreprises qui offrent des services d'ingénierie. La signature de cette entente est un pas de plus vers la réalisation de cet engagement. L'Ordre développe ainsi une offre de service qui repousse les limites du système professionnel et qui bénéficiera à ses membres ainsi qu'aux entreprises qui les embauchent », a déclaré le président de l'Ordre, Daniel Lebel, ing., FIC, PMP.

L'éthique étant un sujet d'actualité au Québec, nul doute que cette initiative recevra un accueil favorable auprès des firmes, des ingénieurs qui y travaillent, des donneurs d'ouvrages et du grand public.

Les coûts associés au programme d'audit de l'Ordre, incluant ceux reliés à cette entente, seront entièrement assumés par les firmes bénéficiaires du programme.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

À propos du Bureau de normalisation du Québec

Unité administrative du Centre de recherche industrielle du Québec, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est en activité depuis plus de 50 ans dans le domaine de la normalisation, de la certification et de la diffusion d'information sur les normes. Reconnu officiellement par le gouvernement du Québec, le Conseil canadien des normes et l'Organisation mondiale du commerce, le BNQ est un chef de file dans l'élaboration de mesures conçues pour appuyer les entreprises, les secteurs industriel, social et les organismes de réglementation.